



dettes contractées par un conjoint

Par **ELI28210**, le **31/10/2020** à **12:10**

Ma fille a contracté plusieurs crédits à la consommation sans l'avis de son mari et en imitant sa signature.

Celui-ci veut bien rembourser mais n'arrive pas à obtenir de ma fille quels organismes de crédit et quels montants sont concernés.

Une convocation au tribunal a même été dissimulée.

Que peut-il faire pour avoir la totalité des sommes à rembourser, qui contacter?

Merci à l'avance de votre réponse.

Par **youris**, le **31/10/2020** à **13:11**

bonjour,

seule votre fille détient la réponse à votre question.

en consultant les relevés bancaires de son épouse, son mari doit pouvoir trouver traces des remboursements des crédits souscrits par votre fille.

son mari a-t-il déposé une plainte pour l'imitation de la signature ?

salutations

Par **ELI28210**, le **31/10/2020** à **15:36**

Non il n'a pas déposé de plainte et ne souhaite pas le faire, car pour l'instant il ne veut pas divorcer.

Elle refuse de lui montrer ses relevés de compte. existe-t-il un organisme ou une association susceptible de nous renseigner?

MERCI de votre réponse ;

Par **youris**, le **31/10/2020** à **17:50**

la seule solution à ma connaissance, c'est d'attendre que les créanciers se manifestent auprès du mari qui est coemprunteur solidaire.

Par **P.M.**, le **31/10/2020** à **18:11**

Bonjour,

S'il y a eu des convocations au Tribunal au nom du mari ou des injonctions de payer dont il n'a pas eu connaissance, celui-ci pourrait essayer de se renseigner au Greffe du Tribunal Judiciaire dont dépend le domicile...

S'il y a eu des incidents de paiement, il pourrait demander communication du FICP sur le site internet de la Banque de France ou auprès d'une antenne locale et s'y déplaçant ou par courrier postal...

Par **ELI28210**, le **31/10/2020** à **19:01**

Merci, votre réponse concrète va nous aider, j'espère.

Bonne soirée